

[Imputation budgétaire]  
[Donnée 2]  
[Donnée 3]  
[Donnée 4]



Ministère de [...]

Arrêté n° [...]  
portant prolongation de stage

Le [La] ministre [...],

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre III de la partie législative ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment le chapitre VII du titre II du livre III de la partie réglementaire ;

Vu le [...] ;

(\*STATUT PARTICULIER DU CORPS/EF AUQUEL APPARTIENT L'INTÉRESSÉ(E)\*)

Vu l'arrêté n° (à saisir) en date du (à saisir) portant nomination de [M. / Mme] [Nom] [Prénom] en tant que fonctionnaire stagiaire ;

(\*SELON LA SITUATION DE L'AGENT\*)

Vu l'arrêté n° (à saisir) en date du (à saisir) portant prolongation de stage de [M. / Mme] [Nom] [Prénom] ;  
(\*SELON LA SITUATION DE L'AGENT\*)

Vu l'avis du jury en date du (à saisir) ;

(\*LE CAS ÉCHÉANT\*)

Vu le rapport d'évaluation concernant l'intéressé[e] en date du (à saisir) ;  
(\*LE CAS ÉCHÉANT\*)

Considérant qu'à l'issue du stage, les aptitudes professionnelles de [M. / Mme] [Nom] [Prénom] ne sont pas jugées suffisantes pour prononcer sa titularisation,

Arrêt[e] :

**Article 1er** : Le stage de [M. / Mme] [Nom] [Prénom], [Grade], [Echelon], fonctionnaire stagiaire, affecté[e] au sein de : [affectation administrative] - [affectation opérationnelle], est prolongé pour une durée de (à saisir) à compter du (à saisir).

**Article 2** : La période de prolongation du stage de l'intéressé[e] n'est pas prise en compte, lors de la titularisation, dans le calcul des services retenus pour le classement et l'avancement.

**Article 3** : Cette période est prise en compte dans la constitution du droit à pension de l'intéressé[e] et dans la liquidation de sa pension.

**Article 4** : L'intéressé[e] dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement compétente.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** : [Le directeur [La directrice] des ressources humaines du ministère de [...] est chargé[e] de l'exécution du présent arrêté.]

Fait le (...)

Pour le [la] ministre et par délégation :

Pour le directeur [la directrice] des ressources humaines et par délégation :

[Fonction],

[Prénom + NOM]